

ménager un accommodement direct avec la Cour de *Madrid*. Les instructions à Mr. Keene, Ministre de Sa Majesté Britannique à *Lisbonne*, lui furent adressées sur ce pied-là, & l'Impératrice-Reine en envoya de pareilles au Comte Urfin de Rosenberg, son Ministre Plénipotentiaire à la même Cour. Ainsi l'on s'attendoit qu'il y seroit traité presque uniquement des moyens d'avancer l'accommodement entre la Cour de *Vienne*, l'*Espagne* & l'*Angleterre*. Cette médiation qui paroissoit se borner alors à un point de vûe particulier, est devenuë ensuite plus générale, par la proposition que la France a faite au Roi de Portugal, & que ce Prince a acceptée. Les choses ont par-là changé de face, & fait manquer le bur que l'on s'étoit proposé, qui étoit d'engager le Roi d'Espagne, par le moyen de Sa Maj. Portugaise, à répondre aux vûes d'accommodement qu'avoient les Cours de *Vienne* & de *Londres*. Ainsi il en est résulté que ces deux Cours ne sauroient se déterminer encore à étendre aux affaires de l'Europe en général, une médiation que leur première intention avoit été de restreindre à l'accommodement dont on vient de faire mention.

On observe encore sur cette médiation de la Cour de Portugal, qu'elle seroit sujette à bien des inconvéniens pour la distance du lieu; car il faudroit envoyer de fréquens Couriers à *Lisbonne*, dont la venue & le retour seroient toujours perdre beaucoup de tems au cours des négociations. On parle donc d'une médiation plus commode qui seroit celle du Roi de Pologne Electeur de *Saxe*, au cas d'un Congrès à ouvrir. Mais la campagne pour laquelle on fait par tout de grands préparatifs, ne s'en ouvrira pas moins; & sui-